

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE  
Comité syndical du 15 novembre 2022**

**DELIBERATION 2022-III-004**

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Affiché le

ID : 022-200041648-20221115-2022\_III\_004-DE

**Composition de la Commission de délégation de service public**

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

**Étaient présents :**

*Pour le Département des Côtes d'Armor* : M. Ludovic GOUYETTE, M. Jean-Marie BENIER

*Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération* : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

*Pour le Conseil Régional de Bretagne* : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

**Absents représentés :** M. Ronan KERDRAON a donné pouvoir à M. Hervé GUIHARD  
M. André COENT a donné pouvoir à M. Jean-Marie BENIER  
M. Damien GASPAILLARD a donné pouvoir à M. Ludovic GOUYETTE

**Absents excusés :**

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN, M. Michaël QUERNEZ (Région)

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale, assistait à la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-5 et D1411-3 à D1411-5 ;

Vu le rapport n°2022-III-004 ;

Les membres du Comité syndical sont invités à désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

La fonction de Président de la Commission de Délégation de Service Public étant dévolue de droit à la Présidente du Syndicat mixte, Mme Gaëlle Nique devient la Présidente de la Commission de Délégation de Service Public et son représentant est M. Philippe HERCOUËT.

Sous la présidence de Mme Gaëlle NIQUE, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- la ou les listes de candidats sont déposées ce jour devant le Comité syndical ;
- les membres du Comité syndical élisent lors de la présente séance les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Sous la présidence de Mme Gaëlle Nique, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret et d'adopter le vote à mains levées ;
- d'élire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en qualité de :

**Présidente :**

- Mme Gaëlle NIQUE

**Représentant :**

- M. Philippe HERCOUËT

**Membres titulaires :**

- M. Ludovic GOUYETTE  
- M. Philippe HERCOUËT  
- M. André COENT  
- M. Ronan KERDRAON  
- M. Hervé GUIHARD

**Membres suppléants :**

- Mme Juliana SAN GEROTEO  
- M. Damien GASPAILLARD  
- M. Michaël QUERNEZ  
- M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN  
- M. Thierry SIMELIERE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



La Présidente  
Mme Gaëlle NIQUE